



Arinthod, le jeudi 9 avril 2020

Le principal

à

Mesdames et Messieurs les parents  
d'élèves de troisième

Collège Xavier Bichat

Madame, Monsieur,

En raison des conditions liées au confinement, les procédures d'orientation sont particulières cette année. L'envoi des fiches de vœux se fait sur Enoe, et l'ensemble des documents sera transmis par voie électronique.

Fiche de vœux pour l'entrée en voie générale ou professionnelle (Bac Pro ou CAP) dans des établissements publics :

Bruno SEGARD  
Principal

Dès réception de la fiche de vœux (« Annexe 1A »), remplir la **page 1** et penser à la **signer** (représentants légaux) en bas du tableau des vœux. Vous pouvez formuler jusqu'à 4 vœux pour l'académie de Besançon.

**Pour l'entrée en 2GT**, le dernier vœu doit toujours être le **lycée de secteur** : lycée Jean-Michel à LONS, **sauf** pour les élèves résidant à Cornod, Condes et Coisia. Pour eux, le lycée de secteur est le lycée du Pré St Sauveur à St CLAUDE.

Dossier suivi par :  
Aline DUVOT

Secrétariat

Tél.: 03.84.48.00.41

Fax : 03.84.48.03.11

Courriel :  
ce.0390783p@ac-besancon.fr

Pour les élèves qui souhaitent un établissement dans l'académie de Lyon, remplir la fiche de vœux spécifique (« Document préparatoire à la saisie Affelnet ») et la **signer**.

Pour les élèves souhaitant intégrer un parcours particulier **dans l'académie de Besançon** (langue ancienne non présente dans le lycée de secteur, élève en situation de handicap, élève en limite de zone géographique), remplir la fiche de dérogation fournie, où doit figurer le nom de l'établissement souhaité. Pour les autres parcours particuliers, pas de dérogation à remplir, les établissements ont une procédure qui leur est propre (par exemple les formations sécurité ou les classes sport).

Collège Xavier Bichat  
1 rue du Collège  
BP 10  
39240 ARINTHOD

Tous les documents sont à retourner par mail ([ce.0390783p@ac-besancon.fr](mailto:ce.0390783p@ac-besancon.fr)) au plus tôt, avant **le 5 mai 2020**.

Le conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre, s'il a lieu, se prononcera sur l'avis définitif d'orientation, qui sera validé par le chef d'établissement.

Si l'avis est négatif par rapport au souhait de l'élève et sa famille, prendre rendez-vous avec le chef d'établissement par l'intermédiaire du professeur principal, pour examiner le (ou les) vœux litigieux.

En fonction des prochaines annonces du chef de l'Etat et du gouvernement, ces modalités pourraient évoluer. En tout état de cause, les rendez-vous devront se faire à distance, afin de limiter la propagation de l'épidémie.

Restant à votre écoute, ainsi que le professeur principal de votre enfant, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de ma meilleure considération.

Le principal  
Bruno SEGARD  
ARINTHOD